

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 24

11 janvier 2005

SOMMAIRE

3V Participations Luxembourg S.A., Luxembourg	1123	bourg	1108
Albury Holding S.A., Luxembourg	1106	Eutag Owning Company S.A., Luxembourg	1150
Alimentation Personeni, S.à r.l., Remich	1148	F.E.C. S.A., Financière Européenne de Capitalisation S.A., Luxembourg	1107
Arquitectura, Etudes et Aménagements d'Espaces Intérieurs, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1152	Finch Immo S.A., Lintgen	1146
Artec Creation, S.à r.l., Merscheid	1149	Finch Immo S.A., Lintgen	1146
AS Architecture, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1124	Flash Lux, S.à r.l., Bertrange	1115
Banque Audi (Luxembourg) S.A., Luxembourg	1143	G.B.S. Finance S.A., Luxembourg	1152
Bauer, S.à r.l., Moutfort	1123	Garage Maserati Luxembourg, S.à r.l., Bereldange	1121
Betsy S.A., Luxembourg	1146	Gebelux S.A., Weiswampach	1107
Bond Street Holdings S.A., Luxembourg	1149	Gerthoma Number One S.A., Luxembourg	1150
Bond Street Properties S.A., Luxembourg	1113	Globe Star Incorporation S.A., Luxembourg	1141
Boucherie Mathieu, S.à r.l., Redange-sur-Attert	1149	GN Publicité, S.à r.l., Differdange	1135
Boutique Rosanna, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1117	Grest, S.à r.l., Luxembourg	1114
Braun, S.à r.l., Luxembourg	1140	H. Köhler Constructions, S.à r.l., Luxembourg	1139
C & FA Construction and Financial Activity S.A., Luxembourg	1126	IGEFI (Luxembourg) S.A., Strassen	1146
Callas Dudelage S.A., Dudelage	1137	Immobilière l'Agrafe, S.à r.l., Meispelt	1151
Carfrank-Distribution, S.à r.l., Rombach-Martelange	1127	InmediaONE] GmbH, Zweigniederlassung Luxembourg, Luxembourg	1128
Casual Jeans Cuir, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1134	Kendall Group S.A., Luxembourg	1135
Chauffage-Sanitaire Barthel S.A., Hosingen	1149	Koncerto S.A., Luxembourg	1148
Cheminées César, S.à r.l., Mamer	1123	Krypton International S.A., Luxembourg	1114
Cinven Buyout I, S.à r.l., Luxembourg	1115	Krypton International S.A., Luxembourg	1114
Claudia & Romain, S.à r.l., Bridel	1123	KSI-Condens Luxembourg S.A., Hosingen	1149
Copesa S.A., Luxembourg	1141	Kuehne + Nagel Investments, S.à r.l., Contern	1129
Crépuscule, S.à r.l., Luxembourg	1119	L.M.G. Miet- und Handelsgesellschaft A.G., Luxembourg	1150
Crochat S.A., Luxembourg	1124	Lavandier-Productions, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1152
D.S.L. - Security, S.à r.l., Wasserbillig	1119	Lisfield Holding S.A., Luxembourg	1124
E. Urbain, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1119	Longhella S.A., Luxembourg	1125
E.E.C., European Emissions Control, S.à r.l., Luxembourg	1116	Lor Security, S.à r.l., Bertrange	1152
Eletre, S.à r.l., Luxembourg	1119	Ludec, S.à r.l., Holzem-Mamer	1146
Ellis S.A., Luxembourg	1125	Ludec, S.à r.l., Holzem-Mamer	1147
Energie Electrique, S.à r.l., Berchem	1119	Ludec, S.à r.l., Holzem-Mamer	1147
Espace Lavandier, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1116	Ludec, S.à r.l., Holzem-Mamer	1147
Etablissements Guy Schuh, S.à r.l., Colpach-Bas	1107	Lux-Sucre, S.à r.l., Differdange	1135
European Business Park Company S.A., Diekirch	1107	M.C. & F., S.à r.l., Schifflange	1138
European News Exchange S.A., Luxembourg	1125	M.C. & F., S.à r.l., Schifflange	1138
EuroRidge Capital Partners CAT 1, S.à r.l., Luxembourg		Magic Sound, S.à r.l., Differdange	1126

Marquisaat S.A.H., Luxembourg	1124	Soditex S.A., Roeser	1116
Monade Properties S.A., Luxembourg	1115	Sogelux Investissement Fund, Sicav, Luxembourg	1113
NBROSFIN S.A., Luxembourg	1112	Soka, S.à r.l., Luxembourg	1128
Neipperg 69, S.à r.l., Wintrange	1133	Solidal International S.A., Hobscheid	1113
Neolux S.A., Diekirch	1127	Solidal Luxembourg S.A., Hobscheid	1114
Nic. Zeien, S.à r.l., Differdange	1139	Stockia Archivage, S.à r.l., Bertrange	1126
P.I. Eastern Europe S.A., Strassen	1120	Tercion Investments S.A.H., Luxembourg	1124
Palmetto S.A., Luxembourg	1115	Tizkor Investment S.A., Luxembourg	1114
Parinfin S.A.H., Luxembourg	1125	TMF Sicav, Luxembourg	1144
PHI Participations S.A., Luxembourg	1139	Torpet, GmbH, Luxembourg	1106
PHI Participations S.A., Luxembourg	1139	Torpet, GmbH, Luxembourg	1106
Protec International S.A., Luxembourg	1134	Trandy Participations & Financements S.A., Luxembourg	1134
Restaurant Pepe Bar, S.à r.l., Luxembourg	1113	Trandy Participations & Financements S.A., Luxembourg	1140
Rotarex Finance S.A., Luxembourg	1142	Transpacific Fund, Sicaf, Luxembourg	1144
Rotarex Finance S.A., Luxembourg	1142	Tricar, S.à r.l., Ellange	1151
Rotarex Finance S.A., Luxembourg	1142	Tumiotto Frères, S.à r.l., Crauthem	1107
Round Point S.A., Luxembourg	1115	Valu Invest S.A., Luxembourg	1128
Ruwa, S.à r.l., Rumelange	1125	Valu Invest S.A., Luxembourg	1129
Saint Eugène S.A., Luxembourg	1141	Villa Romaine Immobilière S.A., Bertrange	1150
Saint Eugène S.A., Luxembourg	1141	Vilmob S.A., Luxembourg	1113
SEI Luxembourg, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	1151	Walden S.A., Luxembourg	1144
Sicav Euro Continents, Luxembourg	1148	Wilson Finance S.A., Luxembourg	1141
Sicav Euro Continents, Luxembourg	1148		
Sodarex S.A., Luxembourg	1120		

ALBURY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.384.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2004 à 9.00 heures: que la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, demeurant à L-2013 Luxembourg, a été nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de CONVER TREUHAND A.G., démissionnaire. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089301.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

TORPET, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 86.651.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Signature.

(089664.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

TORPET, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 86.651.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Signature.

(089662.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

TUMIOTTO FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3328 Crauthem, 4-6, rue de Weiler.
R. C. Luxembourg B 20.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06576, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TUMIOTTO FRERES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089441.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

GEBELUX, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 12, route de Clervaux.
R. C. Luxembourg B 93.107.

Statuts coordonnés suivant acte du 14 octobre 2004, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2004.

U. Tholl.

(903535.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2004.

EUROPEAN BUSINESS PARK COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9289 Diekirch, 17, rue J. Vannerus.
R. C. Diekirch B 4.157.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(903537.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 novembre 2004.

ETABLISSEMENTS GUY SCHUH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8526 Colpach-Bas, 11, rue d'Eil.
R. C. Luxembourg B 103.140.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 26 octobre 2004, réf. DSO-AV00197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 4 novembre 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903579.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2004.

F.E.C. S.A., FINANCIERE EUROPEENNE DE CAPITALISATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.398.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 30 septembre 2004 à 14.00 heures

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Michel Di Benedetto de son poste d'administrateur et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'au 30 septembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer la société F.M.S. SERVICES S.A. nouvel administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2009.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089585.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

EuroRidge CAPITAL PARTNERS CAT 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 103.723.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-fifth of October.
Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

CAT INVESTORS, L.L.C., with registered office at 3500 South Dupont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America,

here represented by Mrs Maria Laera, private employee, with professional address in L-1724 Luxembourg, 9B boulevard du Prince Henri, by virtue of a power of attorney, given under private seal in El Segundo, California, United States of America on the 21st October 2004.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name EuroRidge CAPITAL PARTNERS CAT 1, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five (EUR 25.-) per share each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscriptions and payments

All shares have been subscribed and fully paid-up by CAT INVESTORS L.L.C, prequalified, by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2004.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1.- The number of managers is set at two.

The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Alain Heinz, born 17th May 1968 in Forbach (France), residing professionally 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Mr Joseph Mayor, born 24st May 1962 in Durban (South Africa), residing professionally 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2.- The registered office is established in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Redange-sur-Attert, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

CAT INVESTORS, L.L.C., avec siège social à 3500 South Dupont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique,

ici représenté par Madame Maria Laera, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à El Segundo, Californie, Etats-Unis d'Amérique, le 22 octobre 2004.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de EuroRidge CAPITAL PARTNERS CAT 1, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,00) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées par l'associée unique par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par CAT INVESTORS L.L.C., préqualifiée, par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux.

Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- M. Alain Heinz, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

- M. Joseph Mayor, né le 24 mai 1962 à Durban (Afrique du Sud), résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

2. Le siège social de la société est établi à 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Laera, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 28 octobre 2004, vol. 404, fol. 92, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 3 novembre 2004.

M. Lecuit.

(088900.3/243/285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

NBROSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 49.359.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 17 juin 2004*

Madame Nocivelli Elena, Monsieur Baudo Federico, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore, Madame Nocivelli Marta, Monsieur Nocivelli Paolo et Madame Nocivelli Stefania sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de deux ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

NBROSFIN S.A.

M.-F. Ries-Bonani / E. Nocivelli

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089239.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

RESTAURANT PEPE BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 35, rue de la Toison d'Or.
R. C. Luxembourg B 78.161.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

RESTAURANT PEPE BAR, S.à r.l.

Signature

(088828.3/2741/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

BOND STREET PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 90.231.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088868.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

SOLIDAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.
R. C. Luxembourg B 87.538.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088871.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

VILMOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.544.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088872.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

SOGELUX INVESTISSEMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.390.

Extrait des décisions prises dans la résolution circulaire du Conseil d'Administration du 13 septembre 2004

I. Cooptation d'Administrateur

Sous réserve d'acceptation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier/Luxembourg, puis de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de coopter, avec effet de ce jour, Monsieur Philippe Serre, au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Edwin Renneboog, administrateur démissionnaire.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089565.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

KRYPTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 48.402.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Signature.

(089230.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

KRYPTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 48.402.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Signature.

(089231.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

TIZKOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.424.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00030, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088873.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

SOLIDAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 6A, rue de Kreuzerbuch.
R. C. Luxembourg B 87.539.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088877.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

GREST, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 99.924.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2004

Résolution unique

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme gérant technique Monsieur Dario Ballanti, gérant, demeurant à L-3722 Rumelange, 19, rue de l'Ecole,

et comme gérant administratif Monsieur Patrick Pianon, employé privé, demeurant à L-6183 Gonderange, 8, rue d'Ernster, et ceci pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

Pour extrait conforme

FIDOCOM S.A. / P. Pianon

Signatures / -

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089305.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

ROUND POINT S.A., Société Anonyme.
(anc. JUNEROSE INVEST S.A.)

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 81.449.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088879.3/677/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

PALMETTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.017.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088880.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

MONADE PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.239.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088881.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

FLASH LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ACTIINVEST).

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 41.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06557, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLASH LUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089247.3/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

CINVEN BUYOUT I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 101.878.

EXTRAIT

Suite à une décision du conseil de gérance, le siège social de la Société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en date du 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01283. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089588.3/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

ESPACE LAVANDIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 30-32, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 57.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06553, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESPACE LAVANDIER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089248.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

E.E.C., EUROPEAN EMISSIONS CONTROL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 31, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 89.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06552, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN EMISSIONS CONTROL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089249.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

SODITEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3206 Roeser, 33A, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 71.967.

L'an deux mille quatre, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SODITEX S.A. (n° matricule 19992225370) avec siège social à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Rodange, inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 71.967, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 23 septembre 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 45.416, et modifiée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, en date du 31 octobre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 19.647.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri Hoven, expert fiscal, demeurant à Peppange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sam Schintgen, employé privé, demeurant à Berchem.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Guy Schmit, administrateur, demeurant à Bettembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Transfert du siège social de la société de Bertrange à L-3206 Roeser, 33a, Grand-rue, b p. 3;
- 2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des Statuts;
- 3.- Nominations statutaires.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Bertrange à L-3206 Roeser, 33a, Grand-rue, b.p. 3.

Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 2. premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Roeser.»

Troisième et dernière résolution

L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs suivants, à compter d'aujourd'hui et leur donne décharge, à savoir:

1.- Madame Viviane Erpelding, employée privée, née à Helmsange le 2 mai 1950 (n° matricule 19500502145), épouse de Monsieur Joseph Zangerlé, demeurant à L-8085 Bertrange, 14, rue Michel Rodange,

2.- Monsieur Fedele Spinelli, employé privé, né à Gallarate (Italie) le 16 février 1956 (n° matricule 19560216354), demeurant à L-3478 Dudelange, 1, route de Hellange.

Sont nommés nouveaux administrateurs, en remplacement de Madame Viviane Zangerlé-Erpelding, et de Monsieur Fedele Spinelli:

- Mademoiselle Candy Rei, comptable, née à Luxembourg le 3 juillet 1980, (n° matricule 19800703169) demeurant à L-3249 Bettembourg, 17, rue J.F. Kennedy;

- Monsieur Henri Hoven, expert fiscal, né à Beek (Pays-Bas) le 22 janvier 1946 (n° matricule 19460122433), demeurant à L-3390 Peppange, 9, An der Griescht;

- Monsieur Guy Schmit, administrateur, né à Luxembourg le 21 mars 1958 (n° matricule 19580321278), demeurant à L-3240 Bettembourg, 84, rue Michel Hack.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ sept cents Euros (700,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Hoven, S. Schintgen, G. Schmit, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 2004, vol. 889, fol. 14, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 26 octobre 2004.

C. Doerner.

(088576.3/209/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

BOUTIQUE ROSANNA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 52, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 103.716.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le cinq octobre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- Madame De Michele Daniela, née le 3 juillet 1969 à Steinfeld, employée privée demeurant à L-4936 Bascharage, rue de la Reconnaissance Nationale, 57;

- Monsieur Lomonaco Guiseppa, né le 6 septembre 1971 à Muro Lucano, Italie, employé privé, demeurant à L-4936 Bascharage, rue de la Reconnaissance Nationale, 57.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de BOUTIQUE ROSANNA.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de confection, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Lorsque la société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. Les cessions des parts doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

La réunion de toutes les parts entre les mains d'une seule personne n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Art. 15. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription des parts

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Madame De Michele Daniela	51 parts sociales
2. Monsieur Lomonaco Guiseppe	49 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents (1.500,-) euros.

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée Madame De Michele Daniela, précitée.
2. Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée Monsieur Lomonaco Guiseppe, précité.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4210 Esch-sur-Alzette, 52, rue de la Libération.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. De Michele, G. Lomonaco, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2004, vol. 902, fol. 6, case 10. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 25 octobre 2004.

G. d'Huart.

(088893.3/207/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

ENERGIE ELECTRIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 2, rue Kraizhiel.
R. C. Luxembourg B 51.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06550, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENERGIE ELECTRIQUE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089250.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

ELETRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 75.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06549, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELETRE S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089251.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

E. URBAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 31, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 90.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06548, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour E. URBAIN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089252.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

D.S.L. - SECURITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 62, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 56.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06547, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour D.S.L. - SECURITY, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089253.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

CREPUSCULE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 36.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06545, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CREPUSCULE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089254.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

P.I. EASTERN EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.547.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de P.I. EASTERN EUROPE S.A., ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B n° 46.547, constituée par acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 171 du 30 avril 1994.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Jansen, juriste, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de cent Dollars US (USD 100,-), chacune, représentant l'intégralité du capital social de sept cent mille Dollars US (USD 700.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social de la société de L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article deux des statuts.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, vol. 145S, fol. 32, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

J. Elvinger.

(088612.3/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

SODAREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 79.108.

EXTRAIT

L'an deux mille quatre (2004), le 6 août, à 9.00 heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SODAREX S.A., s'est tenue à son siège social à Luxembourg.

Les actionnaires à l'unanimité ont décidé de:

1- de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

6, Rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089659.3/4181/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

GARAGE MASERATI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 103.726.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Madame Nadia Quiring, épouse de Monsieur Robert Meyer, employée privée, demeurant à L-7374 Bofferdange, 156A, route de Luxembourg.

2) Madame Patricia Bertoli, épouse de Monsieur Alessandro Fioravanzo, employée privée, demeurant à L-6180 Gonderange, 4, Bei der Bréck.

3) Monsieur Claude Hoffmann, employé privé, demeurant à L-5256 Sandweiler, 25, rue Nicolas Welter.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de: GARAGE MASERATI LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Bereldange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, l'associé désireux de sortir de la société pourra en demander la dissolution et la liquidation.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet l'achat-vente, l'import-export, la location, la réparation et l'entretien de voitures automobiles ainsi que l'achat-vente d'accessoires d'automobiles.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.400,- Euros (douze mille quatre cents Euros), représenté par (100) cent parts sociales de 124,- Euros (cent vingt-quatre Euros) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Par Madame Nadia Quiring, la comparante sub 1)	50 parts
2.- Par Madame Patricia Bertoli, la comparante sub 2)	48 parts
3.- Par Monsieur Claude Hoffmann, le comparant sub 3)	2 parts
<hr/>	
Total: Cent parts sociales	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 12.400,- Euros (douze mille quatre cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les

acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille quatre.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude Hoffmann, employé privé, demeurant à L-5256 Sandweiler, 25, rue Nicolas Welter, agissant en sa qualité de gérant technique.

La société est valablement engagée par sa seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Quiring, P. Bertoli, C. Hoffmann, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2004, vol. 902, fol. 35, case 11. – Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 2004.

B. Moutrier.

(088938.3/272/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

CLAUDIA & ROMAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 59, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 79.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06544, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLAUDIA & ROMAIN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089257.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

CHEMINEES CESAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 74, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 12.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06543, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHEMINEES CESAR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089259.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

3V PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 67.800.

Les Statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce des sociétés et associations de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(089269.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

BAUER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 91, rue de Remich.

R. C. Luxembourg B 63.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06542, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BAUER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089260.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

AS ARCHITECTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 31, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 73.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06541, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AS ARCHITECTURE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089262.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

LISFIELD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.165.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Signature.

(089268.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

MARQUISAAT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 60.562.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Signature.

(089271.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

TERCION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 70.586.

Le bilan au 31 décembre 2003 enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06719, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Signature.

(089272.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

CROCHAT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 80.062.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 25 octobre 2004 à 15.00 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

La FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme

M. Koeune

Liquidateur de la société

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07375. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089674.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

ELLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.471.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004. Signature.
(089287.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

PARINFIN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.154.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, réf. LSO-AV06694, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004. Signature.
(089309.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

LONGHELLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 68.580.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004. Signature.
(089311.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

RUWA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 32, rue des Martyrs.
R. C. Luxembourg B 73.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06570, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RUWA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089347.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

EUROPEAN NEWS EXCHANGE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 46.116.

Minutes of the extraordinary general meeting held in Luxembourg, 1st October 2004

Today, 1st October 2004, an extraordinary general meeting of the EUROPEAN NEWS EXCHANGE S.A. (ENEX), duly convoked, was held at the registered office of ENEX, 45, boulevard Pierre Frieden, Luxembourg, under the presidency of Nic Jakob, Managing Director of ENEX.

The agenda of the meeting is the following:

Acceptation of the resignation of Mr Achim Tirocke in his quality as director of the company and nomination in his replacement of Mr Klaus Asshauer.

The general meeting, after deliberation, passed unanimously the following resolution:

The meeting accepts the resignation of Mr Achim Tirocke in his quality as director of the company and decides to nominate in his replacement, his mandate ending with the ordinary shareholders meeting, which is to be held in 2006:

Mr Klaus Asshauer, prenamed.

For RTL TVI

Signature

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue à Luxembourg le 1^{er} octobre 2004

Aujourd'hui, le 1^{er} octobre 2004, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN NEWS EXCHANGE S.A. (ENEX), au siège social de ENEX au 45, boulevard Pierre Frieden, Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Nic Jakob, administrateur-délégué de ENEX.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Acceptation de la démission de Monsieur Achim Tirocke en sa qualité d'administrateur de la société et nomination en son remplacement de Monsieur Klaus Asshauer.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Achim Tirocke en sa qualité d'administrateur de la société et nomme en son remplacement, son mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2006:

Monsieur Klaus Asshauer.

Pour RTL TVI

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00504. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089323.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

STOCKIA ARCHIVAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 86.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06571, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STOCKIA ARCHIVAGE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089349.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

MAGIC SOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4645 Differdange, 137, rue de Pétange.

R. C. Luxembourg B 69.164.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 5 novembre 2004.

MAGIC SOUND, S.à r.l.

Signature

(089364.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

C & FA CONSTRUCTION AND FINANCIAL ACTIVITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 71.177.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 26 octobre 2004, a pris acte de la démission des quatre administrateurs, Monsieur Marc Koeune, Monsieur Jean Hoffmann, Madame Andrea Dany et Madame Nicole Thommes, ainsi que de la démission du commissaire aux comptes, CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089677.3/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

CARFRANK-DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rombach-Martelange.
R. C. Luxembourg B 93.408.

L'an deux mille quatre, le huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CARFRANK-DISTRIBUTION, S.à r.l., ayant son siège social à Rombach-Martelange, R.C. Luxembourg section B numéro 93.408, constituée suivant acte reçu le 2 décembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 9 du 17 janvier 1981.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 2 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société à pour objet l'achat, la vente et la distribution de produits alimentaires ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières et autres qui dépendent directement ou indirectement de son objet ou qui peuvent en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra également se porter caution en faveur d'autres sociétés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, vol. 145S, fol. 10, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

J. Elvinger.

(089332.3/211/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

NEOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9652 Diekirch, 6, rue du Kockelberg.
R. C. Luxembourg B 76.892.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

Le 26 octobre 2004, à 11.00 heures, Messieurs les actionnaires de la société anonyme NEOLUX S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire au 6, rue de Kockelberg à L-9652 Diekirch, d'un commun accord en renonçant à une convocation préalable.

Monsieur Bernard Pranzetti, demeurant à L-7450 Lintgen, élu président de l'assemblée, procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Monsieur Dieter Kundler, demeurant à L-Mersch et comme scrutateur Monsieur Claude Guiot, demeurant à F-Neuilly-sur-Seine.

Monsieur le Président constate:

- I. Que les actionnaires sont présents et se reconnaissent dûment convoqués et aptes à tenir la présente assemblée.
- II. Que la totalité des titres représentatifs de la société sont présents.
- III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
 1. Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2003.
 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003, et affectation des résultats.
 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Résolutions

- L'Assemblée entend le rapport du commissaire aux comptes.

Après délibération, elle prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

- Les comptes annuels tels que présentés sont approuvés.
- Le bénéfice de la clôture est affecté au report à nouveau.
- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour en opérer le dépôt et faire toutes formalités s'il y a lieu.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Signature / Signature / Signature

Le secrétaire / Le président / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00541. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089423.2//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

SOKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 78.565.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

SOKA, S.à r.l.

Signature

(089365.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

InmediaONE GmbH], Zweigniederlassung Luxemburg, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

H. R. Luxemburg B 23.392.

Auszug des Protokolls des Gesellschafterbeschlusses der Hauptniederlassung vom 6. November 2002 (das «Protokoll»)

Es geht aus dem Protokoll hervor, dass:

- mit einem Verschmelzungsvertrag vom 11. Juli 2002, die Bertelsmann LEXIKOTHEK Verlag für BILDUNGSSYSTEME GmbH ihr Vermögen als Ganzes auf die InmediaONE GmbH übertragen hat und somit:

* die Hauptniederlassung von BERTELSMANN LEXIKOTHEK Verlag für BILDUNGSSYSTEME GmbH in InmediaONE GmbH unbenannt wird;

* die InmediaONE GmbH die Geschäfte der Zweigniederlassung weiterführt;

* die neue Handelsregistereintragung der Hauptniederlassung wie folgt lautet: Amtsgericht Gütersloh, HRB 3979.

- Herrn Harald Klein, Kaufmann, wohnhaft am Kreiswald 8, D-66271 Kleinblittersdorf, Deutschland, die Handelslaubnis der Zweigniederlassung hält und demzufolge Handelsbevollmächtigter der Zweigniederlassung mit Einzelvertretungsberechtigung ist;

- der Sitz der Zweigniederlassung nach 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg verlegt wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxembourg, den 3. September 2004.

InmediaONE] GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg

Unterschrift

Ein Stellvertreter

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089473.3/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

VALU INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 89.705.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Signature.

(089541.3/1053/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

VALU INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R.C. Luxembourg B 89.705.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société tenue extraordinairement
suivant convocation à Luxembourg, le 4 novembre 2004 à 11.00 heures*

Première résolution

L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes couvrant la période de 28 octobre 2002 au 31 décembre 2003, décide d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont la perte s'élève à EUR 12.789,42.

L'assemblée générale décide d'affecter cette perte comme suit:

- Perte au 31 décembre 2003	- 12.789,42 EUR
- Compte report au 1 ^{er} janvier 2004	- 12.789,42 EUR

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, par vote spécial, d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société, ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat sur la période 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de M. Jean-Paul Goerens comme administrateur et nomme en son remplacement, M. Stephan Le Goueff, avocat, né le 14 décembre 1958 à Montréal, Canada, et demeurant à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume. Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire jusqu'à ce jour.

M. Le Goueff terminera le mandat de son prédécesseur, dont l'échéance est fixée à l'issue de l'assemblée de 2008.

L'assemblée générale accepte la démission de Mme Colette Wohl comme administrateur et nomme en son remplacement, M. Philippe Sautreaux, consultant, né le 18 janvier 1962 à Besançon, France et demeurant à F-57100 Thionville, 5, Chemin du Colombier. Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire jusqu'à ce jour.

M. Sautreaux terminera le mandat de son prédécesseur, dont l'échéance est fixée à l'issue de l'assemblée de 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société du 5, boulevard Royal, Luxembourg au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089544.3/1053/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

KUEHNE + NAGEL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 103.753.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-eighth of October.

Before Us Maître Joseph Gloden, notary public, residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

KÜHNE + NAGEL INTERNATIONAL A.G., a company established under the laws of Switzerland, having its registered office in CH-8834 Schindellegi, Dorfstrasse 50, registered in the commercial register of the Chamber of Commerce for the Canton Schwyz, number CH-130.0.005.610-5,

represented by

1) Mr Daniel Frank, Finance Manager, residing in L-8357 Goebblange,

2) Mr Claude Frey, Branch Controller, residing in F-54350 Mont-Saint-Martin,

by virtue of a proxy delivered in CH-Schindellegi, on October 8th, 2004.

The above proxy, being signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authority.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law, which it intends to organize as sole associate or with any person who may become associate of this company in the future.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The purposes for which the company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by the way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929 on Holding Companies.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development, or extension.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The name of the company is KUEHNE + NAGEL INVESTMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. The registered office of the company is in Contern.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the associate.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the managers.

Art. 6. The capital of the company is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), divided into five hundred (500) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The five hundred (500) shares have been entirely subscribed by the sole associate KÜHNE + NAGEL INTERNATIONAL A.G., prenamed, fully paid up in cash by the same associate and deposited to the credit of the company, as was certified to the notary executing this deed.

Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 9. In case of more than one associate, the shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non associates is subject to the consent of at least seventy five percent of the company's capital. In case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of no less than seventy five percent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 10. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 12. The company will be managed by one or several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties the company will be validly committed by the joint signatures of any two managers.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signatures.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. Every associate may take part in the collective decisions. He/it has a number of votes equal to the number of shares he/it owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 15. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing three quarters of the capital.

Art. 16. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 17. Every year on December 31st the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 18. The financial statements are at the disposal of the associate(s) at the registered office of the company.

Art. 19. Out of the net profit at least five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associate(s).

Art. 20. In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associate(s) who will specify their powers and remunerations.

Art. 21. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associate refers to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first year begins today and shall end on December 31st, 2004.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Costs

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at 3,000.-.

Resolutions of the sole Associate

Immediately after the formation of the company, the sole associate has passed the following resolutions:

I. Are appointed managers of the company with the powers defined under article 12 of the articles of incorporation:

- 1) Mr Gerardus Van Kesteren, Chief Financial Officer, born in NL-Utrecht on February 16, 1949, residing in CH-8840 Einsiedeln, Staumauerstrasse 1;
- 2) Mr Hieronymus Slegers, Head of Group Tax, born in NL-Venlo on July 1, 1960, residing in CH-8704 Herrliberg, Gruetstrasse 45;
- 3) Mr Alexander Bauz, Branch Manager, born in D-Sinsheim on April 28, 1963, residing in D-53347 Alfter, Rosenweg 9;
- 4) Mr Daniel Frank, Finance Manager, born in L-Luxembourg on August 10, 1967, residing in L-8357 Goebange, Do-mainne du Beauregard 20.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers' assignment ends on occasion of the general ordinary meeting which decides on the financial statements of the first business year. They may be reelected.

II. The company's address is fixed at L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Grevenmacher, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation.

On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Nachfolgend die deutsche Übersetzung der vorstehenden Gesellschaftsgründungsurkunde:

Im Jahre zweitausendvier, den achtundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher (Luxemburg).

Ist erschienen:

KÜHNE + NAGEL INTERNATIONAL A.G., eine Gesellschaft nach schweizerischem Recht, mit dem Gesellschafts-sitz in CH-8834 Schindellegi, Dorfstrasse 50, eingetragen im Handelsregister des Kantons Schwyz unter der Nummer CH-130.0.005.610-5,

hier vertreten durch:

- 1) Herrn Daniel Frank, Finance Manager, wohnhaft in L-8357 Goebange, und
 - 2) Herrn Claude Frey, Branch Controller, wohnhaft in F-54350 Mont-Saint-Martin,
- auf Grund einer Vollmacht gegeben zu Schindellegi (CH) am 8. Oktober 2004, welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparenten und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde begebogen bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht die Satzungen einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht mit einem Gesellschafter oder mit andern Personen die später Gesellschafter werden, wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der sie die nachstehende Satzung, sowie die dies-bezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist, in Luxemburg und im Ausland, das Gewähren von Krediten an Gesellschaf-ten, die der gleichen internationalen Gruppe wie sie selbst angehören. Die Kredite werden unter anderem, aber nicht ausschliesslich durch finanzielle Mittel und Instrumente, wie Aktionärsdarlehen, wie Darlehen, die durch Gesellschaften, die zur gleichen Gruppe gehören gewährt wurden oder wie Bankdarlehen, refinanziert.

Des weiteren kann die Gesellschaft alle Operationen tätigen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit dem Erwerb von Beteiligungen aller Art in anderen Unternehmen, sowie deren Verwaltung, Kontrolle und der Aufwertung stehen.

Die Gesellschaft kann insbesondere ihre Mittel verwenden, um ein Portefeuille aus Wertpapieren und Patenten aller Art und jeglichem Ursprungs zu erwerben, zu verwalten und zu veräußern. Sie kann bei der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Unternehmen jeglicher Art mitwirken. Sie kann durch Einbringung, Zeichnung, Emissionsgarantien, Kaufoptionen sowie durch andere Massnahmen Wertpapiere und Patente aller Art erwerben und sie kann diese Wertpapiere und Patente durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder durch andere Massnahmen veräußern. Ferner kann sie Massnahmen treffen, um den Wert dieser Wertpapiere und Patente aufzuwerten. Sie kann den Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, Unterstützung, Darlehen oder Garantien jeglicher Art gewähren.

Des weiteren kann die Gesellschaft jegliche Geschäfte im Finanzbereich, Handelsbereich, im Industriebereich, im Mobilienbereich, wie auch im Immobilienbereich tätigen. Sie kann alle Massnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschliessen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern, jedoch ohne einen Vorteil aus dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu ziehen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen KUEHNE + NAGEL INVESTMENTS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Contern.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des Gesellschafters an jeden Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführer können Zweigniederlassungen, Filialen, Agenturen oder administrative Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile, zu je einhundert Euro (EUR 100,-).

Die fünfhundert (500) Anteile wurden von der alleinigen Gesellschafterin, der Gesellschaft KÜHNE + NAGEL INTERNATIONAL A.G., vorbenannt, voll einbezahlt in bar und befinden sich auf dem Gesellschaftskonto, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen worden ist.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Im Falle mehrerer Gesellschafter sind die Anteile frei übertragbar. Die Uebertragung von Gesellschaftanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Uebertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Die Gesellschaft wird nach aussen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Art. 13. Bei Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 15. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keinen Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 21. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist der Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2004.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar erklärt dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anerfallenen Kosten werden auf 3.000,- geschätzt.

Beschlüsse der alleinigen Gesellschafterin

Nach der Gründung der Gesellschaft hat die Komparentin welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, eine außerordentliche Gesellschafterversammlung abgehalten und hat einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

I. Werden zu den Geschäftsführern der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ernannt, mit den Vollmachten die in Artikel 12 der Statuten beschrieben sind:

1. Herr Gerardus Van Kesteren, Chief Financial Officer, geboren in NL-Utrecht am 16. Februar 1949, wohnhaft in CH-8840 Einsiedeln, Staumauerstrasse 1;

2. Herr Hieronymus Slegers, Head of Group Tax, geboren in NL-Venlo am 01. Juli 1960, wohnhaft in CH-8704 Herrliberg, Gruetstrasse 45;

3. Herr Alexander Bauz, Branch Manager, geboren in D-Sinsheim am 28. April 1963, wohnhaft in D-53347 Alfter, Rosenweg 9;

4. Herr Daniel Frank, Finance Manager, geboren in L-Luxemburg am 10. August 1967, wohnhaft in L-8357 Goebange, Domaine du Beaugard 20.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, ihnen Vollmachten und Befugnisse festlegen, und dieselben abberufen.

Das Mandat der Geschäftsführer endet bei der Gesellschafterversammlung die über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres berichtet. Die Geschäftsführer sind wiederwählbar.

II. Der Sitz der Gesellschaft wird in L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache kennt und spricht, erklärt dass auf Ersuch der Komparentin gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Ersuch derselben Komparentin ist festgelegt, dass im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, der englische Text Vorrang hat.

Worüber urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: D. Frank, C. Frey, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2004, vol. 528, fol. 40, case 9. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Grevenmacher, den 3. November 2004.

J. Gloden.

(089361.3/213/243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

NEIPPERG 69, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 28, Waistrooss.

R. C. Luxembourg B 76.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00120, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour NEIPPERG 69, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(089675.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

PROTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 59.856.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société tenue extraordinairement suivant convocation à Luxembourg, le 4 novembre 2004 à 10.00 heures

Première résolution

L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes couvrant la période de 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003, décide d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont la perte s'élève à EUR 119.350,89.

L'assemblée générale décide d'affecter cette perte comme suit:

- Report au 1^{er} janvier 2003 - 105.427,45 EUR

- Perte au 31 décembre 2003 - 119.350,89 EUR

- Compte report au 1^{er} janvier 2004. - 224.778,34 EUR

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, par vote spécial, d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société, ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat sur la période 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de M. Jean-Paul Goerens comme administrateur et nomme en son remplacement, M. Stephan Le Goueff, avocat, né le 14 décembre 1958 à Montréal, Canada, et demeurant à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume. Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire jusqu'à ce jour.

M. Le Goueff terminera le mandat de son prédécesseur, dont l'échéance est fixée à l'issue de l'assemblée de 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société du 5, boulevard Royal, Luxembourg au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089539.3/1053/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

CASUAL JEANS CUIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 31, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 22.262.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07069, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 novembre 2004.

CASUAL JEANS CUIR, S.à r.l.

Signature

(089366.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

TRANDY PARTICIPATIONS & FINANCEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg 80.849.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089548.3/1053/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

LUX-SUCRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 80, rue Emile Mark.
R. C. Luxembourg B 66.360.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 5 novembre 2004.

LUX-SUCRE, S.à r.l.

Signature

(089369.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

GN PUBLICITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 80, rue Emile Mark.
R. C. Luxembourg B 67.039.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 5 novembre 2004.

GN PUBLICITE, S.à r.l.

Signature

(089371.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

KENDALL GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 86.413.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, the twenty-seventh day of August.

Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TYCO GROUP, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade & Companies Register under the number B 61.111 (the Sole Shareholder),

for an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of KENDALL GROUP S.A. (the Company), a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in L-1331 Luxembourg, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 20 February, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 903 of 13 June, 2002, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 86.413.

The Sole Shareholder is hereby represented by Nina Togouna, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 24th, 2004.

The Meeting is chaired by Nina Togouna, prenamed (the Chairperson).

The Chairperson appoints Mr Patrick Van Hees, lawyer, residing in Messancy, Belgium, as secretary (the Secretary).

The Chairperson appoints Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, as scrutineer (the Scrutineer) (the Chairperson, the Secretary and the Scrutineer are constituting the Bureau of the Meeting).

The Sole Shareholder represented and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by its representative and the members of the Bureau.

The Proxy from the Sole Shareholder represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

Agenda of the Meeting:

1. Waiver of the convening notices.
2. Declaration that the Sole Shareholder holds all the shares of the Company.
3. Decision of the Sole Shareholder to dissolve the Company with immediate effect.
4. Declaration that the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company.
5. Declaration that the subscribed share capital of the Company is set at USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) divided into 300 (three hundred) shares, each with a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars), all entirely subscribed and fully paid up.
6. Declaration by the Sole Shareholder, in its capacity of liquidator of the Company, that the activity of the Company has ceased, that all the Company's known due and present liabilities have been settled or fully provided for.

7. Declaration that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all the outstanding liabilities (if any) of the Company and in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself.

8. Declaration that the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company.

9. Discharge to the members of the Board of Directors of the Company and to the statutory auditor of the Company for the exercise of their respective mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting.

10. Declaration that the Company be and hereby is liquidated and which liquidation is deemed closed.

11. Declaration that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of 5 (five) years from the date of the present meeting at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte in L-1331 Luxembourg.

The Bureau having thus been constituted, the Chairperson declares and the Meeting records:

I. that the Sole Shareholder waives the convening notices;

II. that the Sole Shareholder holds all the shares of the Company;

III. that the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;

IV. that the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

V. that the subscribed share capital of the Company is set at USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) divided into 300 (three hundred) shares, each with a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars), all entirely subscribed and fully paid up;

VI. that the Sole Shareholder, in its capacity of liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the Company's known due and present liabilities have been settled or fully provided for;

VII. that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all the outstanding liabilities (if any) of the Company and in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

VIII. that the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

IX. that full discharge is granted to the members of the Board of Directors of the Company and to the statutory auditor of the Company for the exercise of their respective mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting;

X. that the Company be and hereby is liquidated and which liquidation is deemed closed; and

XI. that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of 5 (five) years from the date of the present meeting at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte in L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TYCO GROUP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 61.111 (l'Actionnaire Unique),

pour l'assemblée générale extraordinaire de l'Actionnaire Unique (l'Assemblée) de la société KENDALL GROUP S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 Février, 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 903 du 13 juin 2002, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 86.413.

L'Actionnaire Unique ici représenté par Nina Togouna, Avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 24 août 2004.

L'Assemblée est présidée par Nina Togouna, prénommée (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (le Scrutateur), (le Président, la Secrétaire et le Scrutateur constituent le Bureau de l'Assemblée).

L'Actionnaire Unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après signature par son représentant et les membres du Bureau.

La procuration de l'Actionnaire Unique représenté à la présente Assemblée restera, après signature par toutes les parties, annexée aux présentes.

Ordre du jour de l'Assemblée:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Déclaration que l'Actionnaire Unique détient toutes les actions de la Société;
3. Déclaration que l'Actionnaire Unique a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

4. Déclaration que l'Actionnaire Unique assume la charge de liquidateur de la Société;
5. Déclaration que l'Actionnaire Unique le capital social de la Société est fixé à USD 30.000 (trente mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) divisé en 300 (trois cents) actions ayant chacune une valeur nominale de USD 100 (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique), toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;
6. Déclaration par l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, que l'activité de la Société a cessé, que les dettes connues de la Société dues et échues ont été payées ou provisionnées,
7. Déclaration que l'Actionnaire Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
8. Déclaration que l'Actionnaire Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
9. Décharge aux membres du Conseil d'Administration de la Société et aux commissaires aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à ce jour;
10. Déclaration que la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;
11. Déclaration que les documents et pièces relatives à la Société dissoute resteront conservés durant 5 (cinq) ans, à partir de la présente Assemblée, au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1331 Luxembourg.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire de prendre acte:

- I. que l'Actionnaire Unique renonce aux formalités de convocation;
- II. que l'Actionnaire Unique détient toutes les actions de la Société;
- III. que l'Actionnaire Unique a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;
- IV. que l'Actionnaire Unique assume la charge de liquidateur de la Société;
- V. que le capital social de la Société est fixé à USD 30.000 (trente mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) divisé en 300 (trois cents) actions ayant chacune une valeur nominale de USD 100 (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique), toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;
- VI. que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que les dettes connues de la Société dues et échues ont été payées ou provisionnées;
- VII. que l'Actionnaire Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- VIII. que l'Actionnaire Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- IX. que l'Actionnaire Unique donne décharge aux membres du Conseil d'Administration de la Société et aux commissaires aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à ce jour;
- X. que la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée; et
- XI. que les documents et pièces relatives à la Société dissoute resteront conservés durant 5 (cinq) ans, à partir de la présente Assemblée, au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous, notaire le présent acte.

Signé: N. Togouna, P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 92, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

J. Elvinger.

(089389.3/211/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

CALLAS DUDELANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 199, route de Burange.

R. C. Luxembourg B 87.809.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 5 novembre 2004.

CALLAS DUDELANGE S.A.

Signature

(089374.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

M.C. & F., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schiffflange, 27, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 99.974.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Martinho José da Silva Carvalhosa, commerçant, né à Ponte de Lima (Portugal) le 2 mars 1971, demeurant à L-4301 Esch-sur-Alzette, 5, cité Michel Rasquin;

2.- Madame Ana Paula Simões Vidal, ouvrière, née à Gloria/Aveiro (Portugal) le 25 mars 1967, demeurant à L-1477 Luxembourg, 19, rue des Etats-Unis;

3.- Monsieur José Almeida da Costa, commerçant, né à Cendufe - Arcos de Valdevez (Portugal) le 14 février 1942, demeurant à L-4301 Esch-sur-Alzette, 5, cité Michel Rasquin.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée M.C. & F., S.à r.l., ayant son siège social à L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 2 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 528 du 21 mai 2004.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 99.974.

II.- Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1.- A Monsieur Martinho José da Silva Carvalhosa, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- A Madame Ana Paula Simões Vidal, préqualifiée, deux cent quarante-neuf, parts sociales	249
3.- A Monsieur José Almeida da Costa, préqualifié, une part sociale	1
Total: cinq cents parts sociales	500

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille à L-3835 Schiffflange, 27, route d'Esch.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Schiffflange.».

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-), est à charge de la société qui s'y oblige, les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: M. J. da Silva Carvalhosa, A. P. Simões Vidal, J. Almeida da Costa, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 33, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 novembre 2004.

T. Metzler.

(089438.3/222/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

M.C. & F., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schiffflange, 27, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 99.974.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 novembre 2004.

T. Metzler.

(089439.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

PHI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.326.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(089562.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

PHI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.326.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 11 juin 2004

En conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer l'activité de la société malgré sa perte cumulée supérieure à son capital social.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur José Mouzon de son poste d'administrateur avec effet au 11 juin 2004 et lui donne quitus pour sa gestion durant l'exercice de son mandat.

L'assemblée ratifie la nomination de FMS SERVICES S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, au poste d'administrateur.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089578.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

NIC. ZEIEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4556 Differdange, 41, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 20.502.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07085, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 5 novembre 2004.

NIC. ZEIEN, S.à r.l.

Signature

(089375.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**H. KÖHLER CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. HEINRICH KÖHLER BAUGESELLSCHAFT GmbH).**

Gesellschaftssitz: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.
H. R. Luxemburg B 37.006.

Beschlussfassung durch die alleinige Gesellschafterin

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt Herrn Nikolaus Jürgen Rimmel, Diplom-Ingenieur, geboren in Mettlach, (Bundesrepublik Deutschland), am 16. August 1969, wohnhaft in D-54457 Wincheringen, Reiterstrasse 50, (Bundesrepublik Deutschland), zum beigeordneten Geschäftsführer und Prokuristen zu ernennen.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin bestätigt folgende Unterschriftsbefugnis der Gesellschaft:

«Die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift des technischen Geschäftsführers oder durch die Kollektivunterschrift des technischen Geschäftsführers, des beigeordneten Geschäftsführers und des administrativen Geschäftsführers rechtmäßig verpflichtet.»

Luxemburg, den 1. Oktober 2004.

Für Gleichlautende Mitteilung

Für die Gesellschafterin

H. Köhler

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00864. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089570.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

BRAUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 45, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 67.381.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07089, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

BRAUN, S.à r.l.

Signature

(089377.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

TRANDY PARTICIPATIONS & FINANCEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg 80.849.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en session extraordinaire à Luxembourg le 4 novembre 2004 à 9 heures établi en anglais et traduit en langue française

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion du conseil d'administration, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003 et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de ce même exercice, approuve les comptes annuels dudit exercice comprenant le bilan, le compte de pertes et profits ainsi que l'annexe tels que présentés et se soldant, pour l'exercice au 31 décembre 2003, par une perte de 6.070,78 EUR.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat comme suit:

- Perte de l'exercice au 31 décembre 2003	- 6.070,78 EUR
- Résultats reportés suivant ajustement de la perte 2002	- 28.717,64 EUR
- Total résultats reportés au 1 ^{er} janvier 2004	- 34.788,42 EUR

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, donne, par votes spéciaux, décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mission au cours de ce même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de M. Jean-Paul Goerens comme administrateur et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale décide de nommer M. Philippe Sautreaux, consultant, né le 18 janvier 1962 à Besançon, France, demeurant 5, Chemin du Colombier, F-57100 Thionville, comme nouvel administrateur. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, dont l'échéance est fixée à l'issue de l'assemblée de 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 5, boulevard Royal à Luxembourg au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de mandater Mme Sabine Perrier aux fins d'enregistrement d'un extrait conforme des résolutions prises en langue anglaise, traduit en langue française et de l'état financier au 31 décembre 2003.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

S. Perrier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089555.3/1053/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

SAINT EUGENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.409.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(089558.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

SAINT EUGENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 78.409.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 26 mars 2004 à 10.00 heures

En conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer l'activité de la société malgré sa perte cumulée supérieure à son capital social.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089576.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

WILSON FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.380.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(089552.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

COPESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 52.971.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(089572.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

GLOBE STAR INCORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.439.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

CLMS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(089556.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

ROTAREX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 60, rue Albert I^{er}.
R. C. Luxembourg B 42.556.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire en date du 9 décembre 2002 a pris acte de la démission du Commissaire aux Comptes en place, la Compagnie de Révision et a appelé aux fonctions de nouveau Commissaire aux Comptes, HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le n° B 51.238, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089571.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

ROTAREX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 60, rue Albert I^{er}.
R. C. Luxembourg B 42.556.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05236, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089577.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

ROTAREX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 60, rue Albert I^{er}.
R. C. Luxembourg B 42.556.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2003, le mandat de la société HRT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes a été renouvelé pour une durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

L'assemblée Générale a donné décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05893. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089573.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

ROTAREX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 60, rue Albert I^{er}.
R. C. Luxembourg B 42.556.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 août 2004, le mandat de la société HRT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes a été renouvelé pour une durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

L'assemblée Générale a donné décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089575.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

BANQUE AUDI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 36.510.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de BANQUE AUDI (LUXEMBOURG) S.A. («la Société»), ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.510, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 avril 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 14 mai 1991, numéro 214.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Bechara Issa, administrateur-délégué, demeurant à Strassen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Paul Rosaci, employé privé, demeurant à Herserange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Michel Mitri, employé privé, demeurant à Arlon.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Une assemblée convoquée pour le 30 septembre 2004 a été prorogée et la présente assemblée a été convoquée par des convocations adressées par lettre missive aux actionnaires nominatifs et publiées au Mémorial C des 5 octobre 2004 numéro 985 et 13 octobre 2004 numéro 1019, au Tageblatt des 5 octobre 2004 et 13 octobre 2004, au Lëtzebuerger Journal des 5 octobre 2004 et 13 octobre 2004 et au International Herald Tribune des 5 octobre 2004 et 13 octobre 2004.

II. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant le capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Délibération sur la dissolution de la Société;
- 2) Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et de leur rémunération.

Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première resolution

L'assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation avec effet au 31 octobre 2004.

Deuxième resolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Bechara Issa, demeurant à Strassen, né à Haïfa le 20 novembre 1940.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur aura droit à une rémunération correspondant à celle de l'administrateur-délégué

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesquels comparants ont tous signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: B. Issa, P. Rosaci, M. Mitri, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, vol. 22 CS, fol. 35, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

F. Baden.

(089462.3/200/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

WALDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 49.188.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(089574.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

TMF SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.905.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 avril 2004
à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg*

En date du 30 avril 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clôturé le 31 décembre 2003; après paiement des dividendes suivants:

TMF SICAV - EURO: 111,72 Euro

TMF SICAV - USD: 42,47 USD

aux actionnaires inscrits au registre à la clôture de 11.30 heures du 5 mai 2004. La date de mise en paiement étant fixée au 6 mai 2004.

- De nommer en qualité de Réviseur d'Entreprises, sous réserve de l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, ERNST & YOUNG S.A. en remplacement de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TMF SICAV

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03892. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089593.3/984/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

TRANSPACIFIC FUND, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.576.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 27 juillet 2004

En date du 27 juillet 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- L'Assemblée a décidé de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2004 après distribution, conformément aux propositions du Conseil d'Administration du 6 juin 2004, d'un dividende de JPY 280 par action. Les actions seront calculées ex-dividende à partir du 2 août 2004 et le dividende sera payable à partir du 3 août 2004 contre remise du coupon n° 33.

- De nommer en qualité de Réviseur d'Entreprises, ERNST & YOUNG S.A. en remplacement de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TRANSPACIFIC FUND

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089596.3/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

IGEFI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.
R. C. Luxembourg B 52.571.

L'an deux mille quatre, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IGEFI (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1409 Luxembourg, 34, rue Edmond Dune, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 52.571, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 octobre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 646 du 19 décembre 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale du 29 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 76 du 15 janvier 2002.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à L-5429 Greiveldange, 1, Hettermillen,

qui désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1409 Luxembourg, 34, rue Edmond Dune, à L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2.- (premier alinéa)

«Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Gerbes, M. Muller, S. Schenk, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, vol. 22 CS, fol. 35, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

F. Baden.

(089398.3/200/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

IGEFI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.
R. C. Luxembourg B 52.571.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(089401.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

FINCH IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 38.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02388, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089599.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

FINCH IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 38.062.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 août 2004, le mandat de la société HRT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes a été renouvelé pour une durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

L'assemblée Générale a donné décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089598.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

BETSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.471.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour BETSY S.A.

Signature

(089626.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

LUDEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem-Mamer, 24, route de Capellen.
R. C. Luxembourg B 13.745.

EXTRAIT

L'assemblée générale des associés en date du 9 décembre 2002 a pris acte de la démission du Commissaire aux Comptes en place, la COMPAGNIE DE REVISION et a appelé aux fonctions de nouveau Commissaire aux Comptes, HRT REVISION, S.à r.l. 23, val Fleuri, L-1526 Luxemburg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 51.238, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089607.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

LUDEC, S.A R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem-Mamer, 24, route de Capellen.

R. C. Luxembourg B 13.745.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale des associés du 14 juillet 2003, le mandat de la société HRT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes a été renouvelé pour une durée d'un an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

L'assemblée des associés a donné décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089606.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

LUDEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem-Mamer, 24, route de Capellen.

R. C. Luxembourg B 13.745.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02379, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(089610.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

LUDEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem-Mamer, 24, route de Capellen.

R. C. Luxembourg B 13.745.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale des associés du 19 août 2004, le mandat de la société HRT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes a été renouvelé pour une durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

L'assemblée des associés a donné décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05934. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089604.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

SICAV EURO CONTINENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.
R. C. Luxembourg B 49.850.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 avril 2004

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour la durée de un an au poste d'administrateurs:

Messieurs: Michel Vedrenne
Jean-Jacques Pire
Michel Parizel
Michel Latin
Daniel Matthys
Thierry Van Mons
Mesdames: Elisabeth Marchiol
Jacqueline Starkle

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée de un an au poste de Réviseur:
DELOITTE S.A.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05488. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089600.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

SICAV EURO CONTINENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.
R. C. Luxembourg B 49.850.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 avril 2004

Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité pour une durée de un an aux postes d'administrateurs délégués:
Monsieur Michel Parizel et Madame Elisabeth Marchiol.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089602.2/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

KONCERTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.715.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour KONCERTO S.A.

Signature

(089629.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

ALIMENTATION PERSONENI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 14, rue de Macher.
R. C. Luxembourg B 61.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00121, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour ALIMENTATION PERSONENI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(089676.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

KSI-CONDENS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9807 Hosingen, 32, Kraeizgaass.
R. C. Luxembourg B 98.817.

Le bilan au 15 mai 2004, enregistré à Diekirch, le 26 octobre 2004, réf. DSO-AV00202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 4 novembre 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903575.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2004.

CHAUFFAGE-SANITAIRE BARTHEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, 16, Op der Hei.
R. C. Diekirch B 5.206.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 26 octobre 2004, réf. DSO-AV00201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 4 novembre 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903576.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2004.

ARTEC CREATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9165 Merscheid, 15, Haaptstrooss.
R. C. Luxembourg B 95.012.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 26 octobre 2004, réf. DSO-AV00200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 4 novembre 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903577.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2004.

BOUCHERIE MATHIEU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 68, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 4.214.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 26 octobre 2004, réf. DSO-AV00199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 4 novembre 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(903578.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 novembre 2004.

BOND STREET HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 87.777.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088869.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

EUTAG OWNING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 35.317.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 4 août 2004

Le Conseil prend acte de la démission de Maître Nico Schaeffer de son poste d'administrateur de la société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Le nombre des administrateurs passe de quatre à trois.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00262. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(089241.4/3842/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

GERTHOMA NUMBER ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.889.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 4 août 2004 à Luxembourg

Le Conseil prend acte de la démission de Maître Nico Schaeffer de son poste d'administrateur de la société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Le nombre des administrateurs passe de quatre à trois.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089246.3/3842/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

L.M.G. MIET- UND HANDELSGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.036.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 26 octobre 2004, réf. DSO-AV00198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 4 novembre 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(089255.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

VILLA ROMAINE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.
R. C. Luxembourg B 83.003.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 juillet 2001, acte publié au Mémorial C n° 42 du 9 janvier 2002

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VILLA ROMAINE IMMOBILIÈRE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(089256.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

SEI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 274, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.071.

L'an deux mille quatre, le vingt et un octobre.
Par acte sous seing privé.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Frédéric Verona, gérant de société, demeurant à F-54150 Lanfontaine, 3, rue de l'étendard;
- 2.- Madame Françoise Kracum, directeur technique, épouse de Monsieur Frédéric Verona, demeurant à F-54150 Lanfontaine, 3, rue de l'étendard;

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée:

S.E.I. LUXEMBOURG, S.à r.l., siège social à L-4350 Esch-sur-Alzette 2A, rue Wurth Paquet.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société 2A, rue Wurth Paquet L-4350 Esch-sur-Alzette au 274, rue de Luxembourg, L-4222 Esch-sur-Alzette.

Dont acte, fait et passé au siège social de la S.E.I. à Esch-sur-Alzette.

F. Verona, F. Kracum.

Pour copie conforme, délivrée à la demande la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 octobre 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00862. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089324.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

TRICAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 41, Zone d'activité Triangle Vert.
R. C. Luxembourg B 88.142.

Assemblée Générale Extraordinaire

En date du 29 septembre 2004,

les associés de la société à responsabilité limitée TRICAR, S.à r.l.,

Monsieur Jeff Bidinger, ingénieur industriel, demeurant à L-5654 Mondorf-les-Bains, 14, avenue Grande-Duchesse Charlotte,

Monsieur Patrick Nockels, maître carrossier, demeurant à L-8053 Bertrange, 60, rue des Champs et

Monsieur Anselmo Tavares de Almeida, débosseleur, demeurant à L-5638 Mondorf-les-Bains, 12, rue du Moulin

représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

L'assemblée décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:

L-5691 Ellange, 41, Zone d'activité Triangle Vert.

Fait à Ellange, en double exemplaire, le 29 septembre 2004.

J. Bidinger, P. Nockels, A. Tavares de Almeida.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00735. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089293.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

IMMOBILIERE L'AGRAFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8291 Meispelt, 18, rue de Kopstal.
R. C. Luxembourg B 74.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06559, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE L'AGRAFE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089264.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**ARQUITECTURA, ETUDES ET AMENAGEMENTS D'ESPACES INTERIEURS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 30-32, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06538, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARQUITECTURA, ETUDES ET AMENAGEMENTS D'ESPACES INTERIEURS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089263.3/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

LAVANDIER-PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 29-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 24.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06560, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAVANDIER-PRODUCTIONS, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089267.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

LOR SECURITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R. C. Luxembourg B 68.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06562, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOR SECURITY, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(089270.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

G.B.S. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.682.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2004 à 9.00 heures: que la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, demeurant à L-2013 Luxembourg, a été nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de CONVER TREUHAND AG, démissionnaire. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07500. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089299.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.
